

REGLEMENT STARMOUV'

ARTICLE 1 :

L'Information Jeunesse de la ville de La Garde organise un concours de chant dénommé **STARMOUV'** ouvert aux jeunes varois de 12 ans (au jour du casting) à 25 ans (au soir de la finale).
Il n'est pas ouvert aux duos ni aux groupes.

☞ **Le Casting se déroulera le jeudi 16 avril 2026 (UNIQUEMENT) :**

Auditorium de la salle G. Philipe, Avenue Charles Sandro - 83130 La Garde. Parking souterrain gratuit.

☞ **La Demi-Finale se déroulera le samedi 30 mai 2026**

Théâtre l'Escale – 69 Rue du vieux puit - 83130 La Garde, Parking souterrain G. Philipe gratuit.

☞ **La Finale se déroulera le vendredi 03 juillet 2026**

Place de la République – 83130 La Garde.

ARTICLE 2 :

Concernant les catégories, elles sont mixtes et au nombre de deux (junior et senior) et seront définies après les castings en fonction du nombre de participants et de leur âge.

ARTICLE 3 :

Pour l'inscription, il sera demandé :

- Dossier dûment complété avec photo d'identité récente
- Justificatif de domicile
- Photocopie Responsabilité Civile précisant le Nom du participant
- Photocopie pièce d'identité

A retourner au plus tard le vendredi 10 avril 2026.

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Vous serez informé par mail le 13 avril au plus tard de l'heure de votre passage le jeudi 16 avril (entre 8h30 et 18h30 environ). **Consultez vos mails et courriers indésirables.**

ARTICLE 4 :

Chaque candidat devra préparer **deux chansons** de son choix mais pour se faire, il faut garder en tête que si vous êtes sélectionné vous vous produisez devant un public, vous faites **LE SHOW**.
Vous venez aux castings avec **votre bande son instrumentale (format WAV, meilleure qualité)** sur **clé USB uniquement**. En cas d'oubli, les organisateurs se dégagent de toute responsabilité.

Site afin d'obtenir une bande son de qualité :

<https://www.version-karaoke.fr/>

<https://www.karafun.fr/>

PAS DE BANDE SON PRISE SUR YOUTUBE !!!!!

pas de lien internet car pas de réseau dans la salle.

ARTICLE 5 :

Les castings ont lieu le jeudi 16 avril à l'auditorium de la salle G. Philipe, se présenter vingt minutes avant l'heure de votre audition.

Toute personne en retard aux castings et qui n'a pas prévenu, entraînera l'annulation de son inscription.

Lors de l'audition, les accompagnateurs ne pourront pas rester avec le candidat.

Les candidats n'interprèteront pas les deux chansons en entier.

ARTICLE 6 :

Lors des épreuves, le candidat est noté sur :

- La technique (justesse, rythme)
- L'interprétation et la présence scénique
- L'originalité (choix du titre à son importance)

Tout comportement perturbateur entraînera l'élimination du candidat des **STARMOUV'**.

ARTICLE 7 :

Le jury sera composé de professionnels (chanteur, coach vocal, professeur, musicien...), aucune contestation de décision ne sera possible.

ARTICLE 8 :

Pour les candidats retenus pour la demi-finale, la chanson interprétée sera obligatoirement une des deux faite lors de l'audition. Pour la finale, **la deuxième chanson que vous choisirez librement devra être validée par l'équipe organisatrice** (texte correct), celle interprétée en demi le sera aussi en finale.

Le samedi 30 mai, l'heure d'arrivée au théâtre vous sera donnée par l'organisatrice lors des résultats du casting. **Prévoir votre repas du soir.**

Cette année aura lieu la Conférence De La Voix le samedi 30 mai vers 14h30 à l'auditorium.

Le vendredi 03 juillet, l'heure d'arrivée sur la Place de la République vous sera donnée par l'organisatrice lors des résultats de la demi-finale. **Prévoir votre repas du soir.**

Un accompagnateur pourra venir en arrière scène vous aider si besoin pour le maquillage ou autre.

Lors de la finale, vous ne devez pas sortir de l'arrière scène pour aller voir le spectacle, c'est vous qui faites le spectacle.

Le show commencera à 21h30.

A partir de 21h plus aucune personne autre que les candidats, organisateurs, jury et techniciens ne sera acceptée en arrière scène, et les candidats ne pourront plus sortir de l'arrière scène jusqu'à la fin du show.

ARTICLE 9 :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels à l'intérieur des loges.

ARTICLE 10 :

Les gagnants remportent :

- ★ Un enregistrement en studio professionnel - POP STUDIO
- ★ Un coaching en carrière artistique – TAOWY ACADEMY
- ★ Faire la 1^{ère} partie du concert caritatif le 31 octobre 2026.
- ★ Participation aux finalités Starmouv' 2027

★ **Le gagnant de la catégorie Junior** remporte un Lot de 5 cours (piano – batterie – guitare – basse – MAO) offert par LA MUSIQUE VIENT TE VOIR.

★ **Le gagnant de la catégorie Senior** remporte un Week-End Découverte offert par DALIDA INSTITUTE à Aix-en-Provence au sein de l'école de chant.

La dotation du studio se compose comme telle :

"Enregistrement de l'un des titres présentés lors de la finale du concours et se composant d'une voix posée et mixée sur une version instrumentale existante (reprise ou composition) fournie au format .WAV ou .MP3 sur une clé USB apportée par le candidat le jour même de sa séance au studio".

Toutes options de prestations supplémentaires souhaitées par le candidat et non prévues dans la dotation initiale comme l'ajout de voix, d'effets, accompagnement avec un instrument de musique, enregistrement en duo, tournage d'un clip resteront dans le domaine du possible moyennant cependant étude et accord préalable du studio. Ces options entraîneront des frais supplémentaires à la charge du candidat ou de son représentant légal, qui seront à honorer lors du rendez-vous fixé (*selon les tarifs en vigueur à la date de la séance*).